

## LA PREVENTION DES CHUTES A L'EAU

### PROGRAMME

#### 1 - OBJECTIFS PROFESSIONNELS

##### 1.1 - Nature la formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Formation en présentiel, en intra entreprises.

##### 1.2 - Objectifs pédagogiques de la formation

A la fin de la formation, les stagiaires seront capables de :

- évaluer le risque de chutes à l'eau sur un matériel flottant donné
- contrôler la présence et l'état des équipements de protection individuels et collectifs en lien avec le risque de chutes à l'eau
- alerter les secours et les autres bateaux en cas de chute à l'eau d'un membre de l'équipage
- prendre les mesures adaptées en cas de chute à l'eau

##### 1.3 - Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire.

##### 1.4 - Contenu

Seront traités les thèmes suivants :

###### Partie théorique

Sensibilisation au risque : statistiques des chutes à l'eau et noyades et leur coût.

Rôle de l'équipage à l'embarquement : contrôle du matériel de sécurité individuel et collectif, prise de connaissance des consignes particulières.

Mesures à prendre pour prévenir les chutes.

Rôle des membres d'équipage en cas de chute à l'eau : conducteurs et matelot.

Conduite de la victime tombée à l'eau.

Rôle des conducteurs des autres bâtiments.

Transmission de l'alerte (contenu et précision du message) aux autres bâtiments et aux services de secours.

Traitement de la victime.

###### Partie pratique

Mise en œuvre de la formation théorique.

Connaissance et mise en pratique des matériels de sécurité (gilet, bouée de sauvetage, bachot, etc...).

Exercices réels avec les stagiaires de récupération d'un homme à l'eau, (analyse de la situation, choix et technique des gestes effectués, rôle du timonier, rôle et organisation du sauvetage par les hommes de pont, soins apportés à la victime récupérée, mise en œuvre des procédures d'alerte...).

### **1.5 - Sanction visée et modalités**

Cette formation n'est sanctionnée par aucun examen final. Elle donne droit à la remise d'une attestation de formation.

### **1.6 - Taux de réussite**

Non pertinent

## **2 – PARCOURS PEDAGOGIQUES**

### **2.1 - Durée**

La formation dure 1 jour soit 7 heures, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

### **2.2 – Dates de session**

Pour toute demande de session, merci de contacter Mme Carine SPANDER

### **2.3 – Lieu**

Dans les locaux de l'entreprise cliente ou tout lieu désigné par elle.

### **2.4 - Effectif**

La session de formation peut accueillir jusqu'à 8 stagiaires maximum.

### **2.5 - Formateurs**

Cette formation peut être assurée par un professeur du CFA de la Navigation Intérieure, ou par Monsieur Bruno DESMURS, ancien pompier et formateur de la société NFS Loire, dont les compétences professionnelles sont avérées et reconnues.

### **2.6 - Moyens pédagogiques**

Cette formation est assurée en salle de réunion puis par des exercices pratiques, des mises en situation.  
*Pour toutes les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, merci de prendre l'attache du contact mentionné ci-après.*

## **3 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT**

Le coût de la formation pour une session : 1005 € HT (20% de TVA) soit 1206 € TTC.

Les repas ne sont pas compris dans le coût de la formation.

Nos CGV sont consultables sur notre site internet.

### **Contact – Référent Handicap :**

Carine SPANDER

Ligne directe : 01.42.60.36.13

Mail : [contact@institutfluvia.fr](mailto:contact@institutfluvia.fr) ou [carine.spander@entreprises-fluviales.fr](mailto:carine.spander@entreprises-fluviales.fr)

Joignable tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le mercredi